

## SELECTION aux CHAMPIONNATS DE FRANCE 2018 MINIME - ESPOIR - GLISSE

### Principe 1 : Nombre d'épreuves

La sélection se fera sur des épreuves "Sélective de Grade 5A" et "Sélective de Grade 4" se déroulant entre le 28 janvier et le 05 juin.

- Pour les Optimist: 2 Sélectives Grade 5A et 2 Sélectives Grade 4 seront programmées;
- Pour les Laser: 3 Sélectives Grade 5A et 2 Sélectives Grade 4 seront programmées;
- Pour les 420 : 3 Sélectives Grade 5A et 2 Sélectives Grade 4 seront programmées;
- Pour la Flotte Collective Solitaire Glisse (FCDG): 3 Sélectives Grade 5A seront programmées;
- Pour la Flotte Collective Double (FCDD) et solitaire (FCDS): 1 Sélectives Grade 5A en FCDD ET 3 Sélectives Grade 5A en FCDS sont programmées;
- Pour la Flotte Collective Catamaran (FCC), sélections sur dossier par la commission sportive;
- Pour les Habitables Espoir Flotte Collective : (voir règlement particulier).

### Principe 2 : Classement

- L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat);
- Pour être sélectionnables, les coureurs devront être licenciés en Île de France. Exception faite pour les séries double, dont un Francilien viendrait à former un équipage avec un coureur d'une autre Ligue. Le classement est ouvert à tous les coureurs ayant couru au moins une épreuve sélective en Île de France, en règle avec la FFV (licence) et la classe concernée;
- Sauf dérogation de la commission sportive, pour être sélectionnables, chaque coureur aura obtenu au moins la moitié des points du premier de la sélection.
- Les coureurs licenciés des autres ligues peuvent participer aux épreuves mais ils ne seront pas inclus dans le classement des sélections au Championnat de France. Cependant pour l'attribution des points, ces coureurs ne sont pas retirés du classement de chaque épreuve;
- Pour les doubles, classement par équipage. En cas de changement d'équipier, il y aura ouverture d'un nouveau classement. Si l'un d'entre eux n'est pas minime ou espoir, pas de classement;
- Pour les Optimist : les points dans chaque épreuve seront déterminés à partir du classement Minimes. Dans le cas d'un départ commun Minimes et Benjamins, il devra donc être fait une extraction du classement "scratch", mais en gardant dans le classement les Minimes licenciés dans une autre Ligue.
- Pour les autres séries, il n'y aura pas extraction du classement des "Espoirs" pour le calcul des points;
- Si 2 Sélectives Grade 4 sont courues, la plus mauvaise sera retirée
- Pour les coureurs franciliens entraînés en Pôle Espoir et qui peuvent avoir du mal à participer aux SL en Île de France; ils pourront demander au Président de la Ligue Île de France de Voile à figurer dans les "invitations". Ceci ne constitue pas une garantie de sélection. En cas de concurrence entre un coureur issu d'un Pôle Espoir, et un coureur de ligue, ils seront présentés aux "invitations" dans l'ordre du classement national.

- Pour les flottes collectives le classement est effectué par les délégués de chaque série benjamin, minime. Pour la flotte collective catamaran (FCC), le classement est effectué par la commission sportive de la Ligue.
- Dans le cas où aucune épreuve de sélections n'a pu être validée, la sélection sera faite en respectant nos quotas, par la Commission Sportive.

### Principe 3 : Calcul des points

- Pour les **Optimist**, les **420** et les **Laser**, le nombre de points obtenus à une épreuve sera calculé par la formule suivante :

$$\text{Pts} = \frac{(\text{PtsPremier} - \text{PtsDernier}) \times (\text{Nb Classés} - \text{Place})}{(\text{Nb Classés} + \text{Place} - 2)} + \text{PtsDernier}$$

	Sélective Inter-Ligues		Sélective de Ligue	
	Pts Premier	Pts dernier	Pts Premier	Pts dernier
<b>OPTIMIST</b>	1500	10	500	10
<b>420</b>	200	1	200	1
<b>LASER</b>	200	100	100	50
<b>Flotte Collective</b>				

- Pour les **Flottes Collectives**, le classement sera obtenu en additionnant les points de chaque compétition (1<sup>er</sup> : 1 point, 2<sup>eme</sup> : 2 ...). Un coureur ne participant pas à une épreuve obtiendra le même nombre de points que le dernier classé à cette épreuve.
- En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés selon les modalités du chapitre A8 des RCV.

### Calendrier 2018

<b>OPTIMIST</b>	Grade	Date	Club
	5A	18-mars	78012 – CV ST QUENTIN
	5A	6-mai	94013 – US CRETEIL
	4	31 mars, 1-2 avril	78034- CV MOISSON LAVACOURT
	4	19-20-21 mai	35017 - CNR ST. SULIAC
<b>420</b>	Grade	Date	Club
	5A	18-mars	91003 – ASCE VOILE ESPAR CORBEIL
	5A	8 - avril	78012 – CV ST QUENTIN
	5A	27 - mai	91015 - LS VIGNEUX
	5A	24-25 mars	29077 - DOUARNENEZ
	5A	19-20-21 mai	76025 - SNPH LE HAVRE
<b>LASER</b>	Grade	Date	Club
	5A	24-25 mars	78012 – CV ST QUENTIN
	5A	8-avril	91011 - CN VIRY CHATILLON
	5A	27-mai	94013 - US CRETEIL
	4	24-25 février	76025 - SNPH
	4	21-22 avril	10140 - CNA (Forêt d'Orient)
<b>FLOTTE COLLECTIVE</b>	Grade	Date	Club
<b>FCDG</b> (glisse)	5A	25-mars	95002 - SN ENGHIEU
	5A	8-avr	78012 – BNO
	5A	6-mai	94013 – US CRETEIL
<b>FCDS</b> (solitaire)	Grade	Date	Club
	5A	25-mars	95002 - SN ENGHIEU
	5A	8-avr	78012 – BNO
	5A	6- mai	94013 - US CRETEIL
<b>FCDD</b> (double)	Grade	Date	Club
	5A	à définir	